

Recours au Règlement

Nous présentons nos condoléances aux familles éplorées et au peuple pakistanais. Nos pensées et nos prières les accompagneront dans les jours difficiles qu'ils auront à traverser. Nous espérons que, comme l'a dit le ministre, la tentative de rétablissement de la démocratie au Pakistan n'en sera pas compromise.

● (1510)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÉTITIONS**RÉPONSES DU GOUVERNEMENT**

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, conformément à l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement aux pétitions n^{os} 332-4940 à 332-4956 inclusive-ment.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

* * *

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES**DÉPÔT DU RAPPORT PROVISOIRE DU SURINTENDANT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES**

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le 30 juin j'ai annoncé à la Chambre que les grandes banques avaient décidé de prendre volontairement des mesures pour améliorer leurs services à la clientèle. C'est avec beaucoup de plaisir que je prends la parole aujourd'hui pour présenter un rapport provisoire du surintendant des institutions financières sur la façon dont les six grandes banques ont appliqué cette politique.

Les députés seront heureux de constater que les efforts sincères déployés par les institutions financières afin d'améliorer leurs services ont été sensibles au cours des derniers mois. Les banques ont non seulement supprimé certains frais mais fournissent à leurs clients davantage de renseignements et d'avis et ont instauré un mécanisme de réclamation. Elles ont en fait agi par anticipation sur le projet de loi que j'ai proposé dans ce but.

J'aimerais aussi faire remarquer que, bien que les sociétés de fiducie n'ont pas été étudiées dans ce rapport, les grandes sociétés de fiducie réglementées par le gouvernement fédéral prennent la même voie que les banques, et on examinera prochainement dans quelle mesure elles se sont conformées à la politique en question.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT**RETRAIT DU PROJET DE LOI C-292**

M. W. Paul McCrossan (York-Scarborough): Monsieur le Président, j'ai proposé un projet de loi pour obliger les banques

et les autres institutions financières à adopter certaines réformes, notamment la réduction de certains frais, la communication de davantage de renseignements et l'établissement d'un mécanisme efficace de réclamation pour les clients. Puisque mon enquête de la semaine dernière et mes discussions avec toutes les banques ont montré que toutes les six grandes banques se sont maintenant entièrement conformées à mon projet de loi, je demande le consentement unanime de la Chambre pour retirer mon projet de loi de la liste des projets de loi d'initiative parlementaire, lequel arrive en troisième position.

M. le Président: Le député de York—Scarborough a pris la parole pour demander le consentement unanime de la Chambre pour retirer son projet de loi. La parole est au député de Kamloops—Shuswap.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je comprends la demande du député. Je veux simplement préciser qu'à mon avis, l'initiative qu'il avait prise à titre de député donnait plus de poids au rapport du comité. Même s'il est peut-être convaincu que les banques ont affirmé qu'elles sont revenues suffisamment sur leur position, je tiens à dire que j'hésite à le croire sur parole. Je ne souscris pas de façon aussi enthousiaste que lui à la position en question. Je crains fort que des progrès restent à faire.

Il a demandé que le projet de loi d'initiative parlementaire soit retiré, puisqu'il est le député qui a parrainé le projet de loi. Nous souscrirons certes à sa requête.

M. le Président: La Chambre a entendu la requête. Y a-t-il consentement unanime pour que le projet de loi soit retiré?

Des voix: D'accord.

(L'ordre est annulé et le projet de loi est retiré.)

L'ORDRE DE PRIORITÉ DU PROJET DE LOI C-264

M. Bob Horner (Mississauga-Nord): Monsieur le Président, étant donné que le projet de loi C-292 est retiré du consentement unanime de la Chambre, je voudrais vous inviter à demander le consentement unanime de la Chambre pour que le projet de loi C-264, qui occupe la dixième place sur la liste de priorité des mesures d'initiative parlementaire, soit placé au troisième rang et débattu lundi, le 22 août, en troisième lecture.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je tiens simplement à dire au nom du Nouveau parti démocratique, maintenant qu'on peut profiter du retrait du projet de loi d'initiative parlementaire concernant les frais bancaires pour faciliter l'étude de ce projet de loi et passer au débat final de troisième lecture, que nous sommes disposés à souscrire à la requête en question.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, au nom du parti libéral, je voudrais souscrire au débat final de cette initiative du député. Nous avons précisé depuis le début que nous sommes disposés à collaborer en ce qui a trait à ce projet de loi.